



Société Centrale Canine
155 Avenue Jean Jaurès, 93535 Aubervilliers
Commission Nationale d'Éducation et d'Activités Cynophiles
Président : Jean-Denis DEVINS

COMMISSION
NATIONALE
EDUCATION
ET ACTIVITÉS
CYNOPHILES

INVITATION À JUGER UN CONCOURS D'AGILITY

Au plus tard 10 jours suivant l'invitation initiale effectuée par courriel ou par téléphone, cette fiche vient la confirmer officiellement et permet au juge de bloquer la date dans son agenda. L'organisateur l'adresse par courriel à chaque juge invité, qui accuse réception au moyen d'une Fiche 1R, munie des informations le concernant. **Tout changement (de date, de type de concours...) nécessite impérativement l'envoi d'une nouvelle fiche.**

Concours	
Club organisateur :	
Date du concours :	
Lieu (commune) :	Code postal:

Président du club organisateur	
Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
Téléphone :	
Mail :	
Messenger :	

Juge invité	
Nom :	
Prénom :	
<i>Si concours à plusieurs juges, indiquer les noms des autres juges :</i>	

Conditions d'accueil	
L'organisateur a bien pris connaissance de ses obligations vis-à-vis de l'accueil du juge et de son accompagnateur (document « L'agility – mode d'emploi de l'organisation d'un concours »), et notamment :	
☐ Logement correct (pendant la durée de la manifestation et les deux demi-journées veille et lendemain de celle-ci si nécessaire)	☐ Sans réponse
☐ Restauration assurée (du repas de la veille au soir au petit-déjeuner du lendemain)	☐ Sans réponse
Si le juge décide de venir en voiture :	Place à l'ombre : ☐ Oui ☐ Non ☐ Sans réponse
Si le juge décide de venir en camping-car :	Place à l'ombre : ☐ Oui ☐ Non ☐ Sans réponse
	Branchement 220v : ☐ Oui ☐ Non ☐ Sans réponse

Informations sur le concours

Nombres de juges et de terrains :

☐ Sans réponse

- ☐ 1 juge, 1 terrain ☐ 2 juges, 1 + 1 terrain jumping* ☐ 2 juges, 2 terrains
☐ 3 juges, 2 terrains ☐ 3 juges, 3 terrains ☐ Autre - préciser : juges terrains

Type de concours :

☐ Sans réponse

- ☐ Grade 1 (4 parcours) (1 seul juge, limité à 55 binômes (53 + 2 U12))
☐ Grade 1 (3 parcours) (1 seul juge, limité à 70 binômes (67 + 3 U12))
☐ Grade 2 (3 parcours) (1 ou plusieurs juges, limité à 90 binômes (87 + 3 U12) par juge et par terrain*)
☐ Grade 3 (3 parcours) (1 ou plusieurs juges, limité à 90 binômes (87 + 3 U12) par juge et par terrain*)
☐ Grades 1 et 2 (6 parcours) (1 ou plusieurs juges, limité à 90 binômes (87 + 3 U12) par juge et par terrain*)
☐ Grades 2 et 3 (6 parcours) (1 ou plusieurs juges, limité à 90 binômes (87 + 3 U12) par juge et par terrain*)
☐ Grades 1 et 3 (6 parcours) (1 ou plusieurs juges, limité à 90 binômes (87 + 3 U12) par juge et par terrain*)
☐ Tous grades (7 parcours) (1 juge, limité à 90 binômes (87 + 3 U12))
☐ Tous grades (9 parcours) (1 juge, limité à 70 binômes (67 + 3 U12))
☐ Tous grades (7 parcours) (2 juges, 1 terrain agility + 1 terrain jumping, limité à 135 binômes (130 + 5 U12))
☐ Tous grades (9 parcours) (2 juges, 1 terrain agility + 1 terrain jumping, limité à 135 binômes (130 + 5 U12))
☐ Tous grades (9 parcours) (2 juges ou plus, limité à 90 binômes (87 + 3 U12) par juge et par terrain*)
☐ Sélectif GPF
☐ Sélectif Trophée par Équipe
☐ Sélectif EO-AWC
☐ Sélectif JOAWC

* Un terrain jumping (sans agrès à zones) permet l'accueil de seulement 45 binômes (43 + 2 U12)

Dispositions réglementaires

L'organisateur a bien pris connaissance du « [Règlement agility](#) » (2023), et notamment les nouvelles dispositions concernant les agrès suivants :

- ☐ Haies : hauteur réglable à 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55 et 60 cm ☐ Sans réponse
☐ Mur : hauteur réglable à 30, 40, 50 et 60 cm (et si possible à 25, 35, 45 et 55 cm) ☐ Sans réponse
☐ Pneu : hauteur de l'axe réglable à 55, 70 et 80 cm ☐ Sans réponse
☐ Tunnels : ☐ Sans réponse
 • au moins 3 de longueur 6m
 • au moins 1 de longueur 3m ou, de préférence, 4m
☐ Sacs de lestage : ☐ Sans réponse
 • 1 sac de lestage par mètre de tunnel (soit 6 sacs pour un tunnel de 6m)
 • 12,5 kg par demi-sac (soit 8 litres de sable ou de gravier)
et déclare que :
 • le concours aura lieu sur un espace : ☐ Sans réponse
 ☐ conforme au règlement (24m x 40m minimum, pouvant accueillir un terrain d'évolution de 20m x 40m)
 ☐ d'une superficie d'au moins 960 m2
 • les obstacles à zone (passerelle, palissade, balançoire) : ☐ Sans réponse
 ☐ sont conformes aux normes FCI 2023

Date d'envoi de cette fiche 1 par l'organisateur¹ :

Note à l'attention d'utilisateurs d'appareils de la marque Apple : ce formulaire nécessite soit une version macOS 14.0, iOS 17.0, iPadOS 17.0 ou plus récente, soit l'utilisation d'un logiciel de lecture de fichiers PDF autre que celui fourni par Apple, par exemple : PDF Reader Pro Lite.

¹ Point besoin de signature – c'est le courriel d'envoi qui fait foi.